



Demande d'ouverture d'une buvette associative temporaire

de groupe 1 et 3
(article L.3321-1 du code de la santé publique)

Madame le Maire,

Je soussigné(e) : _____

Président(e) de l'association (nom et adresse) : _____

Ai l'honneur de solliciter votre autorisation afin d'exploiter un débit temporaire de boissons pour vendre des produits à consommer sur place,

À (nom de la salle/site) : _____

Le : _____ de : _____ h à _____ h

À l'occasion de : _____

La personne responsable de la tenue du stand et de la buvette est :

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année : _____

À _____, le _____

signature,

La demande doit intervenir au moins 15 jours avant la date prévisible de la manifestation

**Maximum 10 demandes pour des associations sportives, 5 pour des manifestations publiques,
4 pour des manifestations touristiques, 2 pour des manifestations agricoles**